



UNODC

Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime

Référence: CU 2009/33 (A)

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments [au Représentant permanent de (...) auprès de l'Organisation à Vienne] et a l'honneur d'appeler l'attention du Gouvernement sur la décision 4/4 de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, intitulée "Traite des êtres humains".

Dans sa décision 4/4, la Conférence a décidé de créer un groupe de travail provisoire à composition non limitée pour la conseiller et l'aider à s'acquitter de son mandat en ce qui concerne le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

Elle a décidé également que le groupe de travail remplirait les fonctions suivantes:

- i) Faciliter l'application du Protocole relatif à la traite des personnes par l'échange d'expériences et de pratiques entre experts et praticiens de ce domaine, y compris en contribuant à recenser les faiblesses, les lacunes et les difficultés;
- ii) Faire des recommandations à la Conférence sur les moyens qui permettraient aux États parties de mieux appliquer les dispositions du Protocole relatif à la traite des personnes;
- iii) Aider la Conférence à donner des orientations à son secrétariat en ce qui concerne ses activités ayant trait à l'application du Protocole relatif à la traite des personnes;
- iv) Faire des recommandations à la Conférence sur les moyens qui lui permettraient de mieux coordonner son action avec celle des différents organismes internationaux qui luttent contre la traite des personnes en ce qui concerne l'application, l'appui et la promotion du Protocole relatif à la traite des personnes.

MAKING THE WORLD SAFER FROM DRUGS, CRIME AND TERRORISM

United Nations Office on Drugs and Crime | Vienna International Centre | PO Box 500 | 1400 Vienna | Austria
Tel.: (+43-1) 26060-0 | Fax: (+43-1) 26060-5866 | E-mail: unodc@unodc.org | www.unodc.org

La Conférence a décidé en outre que le groupe de travail se réunirait durant sa cinquième session et tiendrait au moins une réunion intersessions avant cette session.

Le Gouvernement est donc invité à participer à la première réunion du groupe de travail provisoire à composition non limitée sur le Protocole relatif à la traite des personnes, qui se tiendra à Vienne (Autriche) les 14 et 15 avril 2009.

Une documentation comprenant l'ordre du jour provisoire annoté et le projet d'organisation des travaux sera publiée sous forme électronique dans toutes les langues officielles de l'Organisation sur la page Internet de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à l'adresse suivante:

<http://www.unodc.org/unodc/en/treaties/CTOC/working-groups.html>

..... Est jointe à la présente une copie d'une note d'information destinée aux participants, qui contient des instructions et renseignements administratifs pour faciliter l'organisation de leur voyage, l'obtention de leur visa, la réservation de leur chambre d'hôtel et d'autres démarches.

Il serait souhaitable que la réponse de votre Gouvernement à la présente invitation soit directement envoyée au secrétariat de la Conférence des États parties, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, B.P. 500, 1400 Vienne (Autriche), télécopie: +43-1 26060 75752, ou qu'une copie scannée soit envoyée par courrier électronique à l'adresse suivante: untoc.cop@unodc.org

Les renseignements relatifs à la composition de la délégation, notamment le nom, le titre et les coordonnées de ses membres, devraient être communiqués à l'Office dès que possible.

Le 4 mars 2009